

**Désignation de Maître Monique TOUITOU
pour faire appel incident et défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire
Commune de Septèmes-les-Vallons
contre SAS Sud Terrassement et Boushaba Mehdi**

**Nous, André MOLINO
Maire de Septèmes-les-Vallons,**

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°01-06-2020 du Conseil municipal du 11 juin 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°29-2024-DAG désignant Maître Monique Touitou pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Correctionnel d'Aix-en-Provence, dans le cadre de la procédure concernant les prévenus SAS Sud Terrassement / Boushaba Mehdi / Serinelli Christiane - Audancement 180011000156,

Considérant, qu'il convient d'autoriser Maître Monique TOUITOU à faire appel incident du jugement rendu par le Tribunal correctionnel et défendre les intérêts de la commune de Septèmes-les-Vallons,

DECIDONS

ARTICLE PREMIER : Maître Monique TOUITOU, avocate, demeurant 43 boulevard Paul PEYTRAL, 13006 MARSEILLE, est autorisée à faire appel incident et défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Correctionnel, contre SAS Sud Terrassement et Boushaba Mehdi ».

Cette désignation s'entend pour l'ensemble de la procédure dans chacun des dossiers, y compris pour tout appel ou recours en cassation éventuels, et devant toutes les juridictions.

ARTICLE DEUX : Le montant des honoraires est fixé, en fonction du temps passé, de la complexité des affaires et de leur déroulement. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal (chapitre 011 - article 6227).

ARTICLE TROIS : Lecture de la présente décision sera donnée à la prochaine assemblée communale.

ARTICLE QUATRE : Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Receveur Percepteur de Berre l'Etang et notification sera transmise à Maître Monique TOUITOU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250915-33-2025-DAG-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025

Publication : 16/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

